REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20231222-DE_14122023

N° DE/31/4.1/14.12.2023-22

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

~ ~ ~ ~ ~ ~

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023
(Date de convocation : 8 Décembre 2023)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	20
Absents excusés ayant donné procuration :	8
Absents excusés non représentés :	/
Absente non excusée :	1
Votants :	28

L'An deux mille vingt-trois et le quatorze Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLLIER Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

Pouvoirs : Madame Valérie PEYRACHE (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Gisèle GIRARD (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Claudine CHAUVET), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN), Monsieur Patrick MONTY (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

Absente non excusée : Madame Anne CUNTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal,
agents titulaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 et au Code Général de la Fonction Publique notamment son article L313-1, du décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il précise qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour les besoins des services, en créant les postes suivants :

Nombre	Grade	Durée de travail	Date d'effet	Rémunération	Service
1	Adjoint d'Animation	30h	01/01/2024	IB 367 IM 361	Animation Enfance
1	Adjoint d'Animation	30h	01/01/2024	IB 367 IM 361	Animation Enfance

.../...

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20231222-DE_14122023

1	Adjoint d'Animation	17h50	01/01/2024	IB 367 IM 361	Animation Enfance
1	Adjoint Technique	35h	01/01/2024	IB 367 IM 361	Technique
1	Adjoint d'Animation	30h	01/01/2024	IB 378 IM 366	Jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs existant,

VU les vacances d'emplois n^{os} V084231101261613001, V084231101261629001, V084231101261643001 et V84231101261585001 du 29 novembre 2023 et n° V084231201287654001 du 13 décembre 2023 effectuées auprès du Centre de Gestion de Vaucluse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE afin de répondre aux besoins d'un service de la Commune de créer les postes suivants :

Nombre	Grade	Durée de travail	Date d'effet	Rémunération	Service
1	Adjoint d'Animation	30h	01/01/2024	IB 367 IM 361	Animation Enfance
1	Adjoint d'Animation	30h	01/01/2024	IB 367 IM 361	Animation Enfance
1	Adjoint d'Animation	17h50	01/01/2024	IB 367 IM 361	Animation Enfance
1	Adjoint Technique	35h	01/01/2024	IB 367 IM 361	Technique
1	Adjoint d'Animation	30h	01/01/2024	IB 378 IM 366	Jeunesse

DECIDE de modifier le tableau des effectifs.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,
le Maire,

MAIRIE DE PERNES-LES-FONTAINES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAUCLUSE

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 22 Décembre 2023
Publiée le : 22 Décembre 2023